

## ATTESTATION DE SOLIDITE D'OUVRAGE

Je soussigné(e), *Madame, Monsieur*....., Maître d'ouvrage déclare m'engager à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre I du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celle relatives à la solidité (Art 45 du Décret n°95-260 du 08-03-1995) dans le cadre du projet de restructuration de

*nom de l'établissement ERP* .....

*Adresse de l'établissement ERP* .....

*Code postal ville ERP.* .....

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Maître d'ouvrage

Nom :.....

Le .....

Signature

Extrait Décret n°95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

**Art. 4** - La commission de sécurité n'a pas compétence en matière de solidité. Elle ne peut rendre un avis dans les domaines mentionnés à l'article 2 que lorsque les contrôles techniques obligatoires selon les lois et règlements en vigueur ont été effectués, et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiquées.

**Art. 45** - en application de l'article 4 du présent décret, lors du dépôt de la demande de permis de construire prévu à l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme ou de l'autorisation de travaux prévue au Code de la Construction et de l'Habitation, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre premier du titre premier du livre premier du Code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité. Cet engagement est versé au dossier et la commission en prend acte.

En l'absence de ce document, la commission ne peut examiner le dossier.